

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 3 juin 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Michel Lanthier,	président
M ^{me} Martine Renaud,	vice-présidente
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M ^{me} Mélanie Pagé,	commissaire
M. Rémy Tillard,	commissaire
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Ian Vallée a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Lanthier, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1485/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Leroux, commissaire-parent, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1486/SSGC)

M. Rémy Tillard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1487/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Suivi du comité exécutif du 20 mai 2014;
8. Achat de cahiers d'exercices et de manuels scolaires au primaire, pour les établissements de la CSRDN, année scolaire 2014-2015;
9. Contrôle d'accès aux portes d'entrées pour 17 écoles;
10. Installation d'un groupe électrogène et réfection de l'entrée électrique - Centre administratif 1;
11. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif - Centres de services et des ateliers de réparation au CFTR;
12. Règles de procédure des séances du comité exécutif;
13. Questions diverses;
14. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

SUIVI DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 MAI 2014

Pour information

ACHAT DE CAHIERS D'EXERCICES ET DE MANUELS SCOLAIRES AU PRIMAIRE, POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSRDN, ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 (RCE-1488/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public (appel d'offres 13380-040) pour l'achat de cahiers d'exercices et de manuels scolaires au primaire, selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mai 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE les soumissions des compagnies « Coopsco des Laurentides de Saint-Jérôme » et de « Bibririe G.G.C. Itée de Sherbrooke » ont été retenues en partie et jugées conformes ;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles de retenir les deux fournisseurs pour les montants suivants :

Coopsco des Laurentides 455, rue Fournier, Saint-Jérôme	141 673,65 \$
Bibririe G.G.C. Itée 1567, rue King Ouest, Sherbrooke	3432,80 \$
TOTAL INCLUANT LES TAXES :	145 106,45 \$

Il est PROPOSE par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) De retenir les fournisseurs « Coopsco des Laurentides de Saint-Jérôme » pour un montant total de commandes avant les taxes de 141 673,65 \$ et « Bibririe G.G.C. Itée » pour un montant total de commandes avant les taxes de 3 432,80 \$.

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

CONTRÔLE D'ACCÈS AUX PORTES D'ENTRÉES POUR 17 ÉCOLES (RCE-1489/SRM)

ATTENDU QUE la firme Steven Carey Architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-057) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mai 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Générale Gestram Itée de Morin-Heights, au montant forfaitaire de 192 270 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 15 mai 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de contrôle d'accès aux portes d'entrées pour 17 écoles à la compagnie Entreprise Générale Gestram Itée de Morin-Heights au montant forfaitaire de 192 270 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE CENTRE ADMINISTRATIF 1 (RCE-1490/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Technélect Conseils a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-062) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mai 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Gastier M.P. inc. de Montréal, au montant forfaitaire total de 226 265 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 26 mai 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'installation d'un groupe électrogène et réfection de l'entrée électrique au centre administratif 1 à l'entreprise Gastier M.P. inc. de Montréal au montant forfaitaire total de 226 265 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF CENTRES DE SERVICES ET DES ATELIERS DE RÉPARATION AU CFTR (RCE-1491/SRM)

ATTENDU l'article 5.3.1 c)- Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE la flotte de camions du CFTR nécessite régulièrement de l'entretien, et ce, dans différentes villes de la province;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de camions nécessite préalablement un diagnostic et que toute demande de prix à d'autres ateliers d'entretien engendrerait des pertes de temps et des coûts additionnels;

CONSIDÉRANT notre obligation de résultat dans la prestation d'apprentissage pédagogique et dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT l'identification de centres de services et des ateliers de réparation effectuée par le CFTR;

CONSIDÉRANT la négociation de gré à gré effectuée par le CFTR sur les taux horaires de chacune des firmes;

CONSIDÉRANT la quantité nécessaire de centres de services et des ateliers de réparation ainsi que leur localisation géographique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

De retenir les services des centres de services et des ateliers de réparation comme fournisseur ou prestataire de service exclusif tels qu'apparaissant sur la liste, laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote : *CE2013-2014-01*;

Doctroyer un contrat annuel sur la base des taux horaires tels qu'apparaissant sur la liste, laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote *CE2013-2014-01*. Ces tarifs sont assujettis à l'augmentation statutaire de la rémunération;

Que la période du contrat annuel soit du 10 avril 2014 au 9 avril 2015;

Que l'on révise annuellement la liste des centres de services et des ateliers de réparation et leur taux horaire respectif.

Adopté

RÈGLES DE PROCÉDURE DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF (RCE-1492/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE les règles actuelles de procédure des séances du comité exécutif n'ont pas été retouchées depuis la constitution de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications ont été apportées par le législateur à la Loi sur l'instruction publique touchant notamment la formation et la composition du comité exécutif;

CONSIDÉRANT également l'évolution importante des technologies de l'information au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il est non seulement opportun, mais nécessaire de procéder à la révision des règles actuelles de procédure du comité exécutif dans un contexte caractérisé par l'expérience soutenue et continue du comité exécutif actuel sur une période équivalente minimale pour la plupart des membres à près de deux mandats;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'intégrer dans un seul et même document les règles de procédure des séances du comité exécutif dans une perspective de simplification administrative et de référence plus aisée;

CONSIDÉRANT les travaux et les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique en lien avec ce dossier;

Il est **PROPOSÉ** par M. Rémy Tillard, commissaire, d'adopter les règles de procédure des séances du comité exécutif contenues au document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CE2013-2014-02* lesquelles règles entrent en vigueur lors de l'adoption de la présente résolution et remplace *ipso facto* les règles prévues au règlement 0201 touchant le comité exécutif.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1493/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire